



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales.ca

Le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales compte neuf écoles élémentaires et une école secondaire dans la région du Nord-Ouest de l'Ontario.

AFFICHAGE INTERNE / EXTERNE

Le Conseil invite les candidatures au poste suivant :

CONCIERGE

CONCOURS : CON SUP LV 007-21-22

LIEU DE TRAVAIL : École catholique de La Vérendrye située à Thunder Bay (Ontario).

Affectation temporaire à temps plein (1,00), soit 8h par jour, du lundi au vendredi. L'affectation débutera dès que le poste sera comblé, et ce, pour une durée indéterminée.

SOMMAIRE DU POSTE :

Sous la supervision de la direction de l'école la personne devra :

- assurer la propreté de l'école et le bon fonctionnement de l'équipement mécanique et des systèmes de sécurité (incendie, urgence, protection, etc.)
- assurer l'efficacité des opérations du bâtiment et du terrain

EXIGENCES REQUISES :

- posséder un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent
- capacité d'opérer des appareils de nettoyage spécialisés
- capacité de lever des poids
- travail à l'extérieur
- travail selon un horaire varié

PROFIL RECHERCHÉ :

- bonnes connaissances du français et de l'anglais oral et écrit
- bons rapports interpersonnels
- connaissance de base en informatique
- connaissance intermédiaire de SIMDUT

*En vertu du règlement 322/03, toute personne employée par un conseil scolaire doit fournir un relevé de ses antécédents criminels **avant son entrée en fonction.***

La personne sera rémunérée au taux horaire de 20,80 \$, et ce, selon la grille salariale en vigueur.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir une lettre de candidature et un curriculum vitae en français, en précisant le numéro du concours à l'attention du :

Service des ressources humaines
Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales
175, rue High Nord, Thunder Bay (ON) P7A 8C7
Tél. : (807) 343-4071 Téléc. : (807) 343-4075
Courriel : emplois@csdcab.on.ca

Veillez noter que le Conseil communiquera uniquement avec les personnes dont la candidature est retenue.